Envoyé en préfecture le 05/02/2026
Reçu en préfecture le 05/02/2026
Publié le
ID : 022-212203434-20260130-D2026_006-DE

DÉPARTEMENT DES COTES D'ARMOR	RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE TREBEURDEN	EXTRAIT du Registre des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX le TRENTE du mois de JANVIER

Le Conseil Municipal de la Commune de TREBEURDEN, dûment convoqué le 23 janvier 2026, s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Madame Bénédicte BOIRON, Maire

Présents : BOIRON, CHARMENTRAY, GAUTIER, HALNA, HOUSTLER, JEZEQUEL, LANGLAIS, LE BIHAN, LE COZ, LE GUEN, LE HENAFF-LE JEUNE, LE MASSON, LE PENVEN, LE PROVOST, MAILLAUD, MONFORT, PIROT, RAMEAU, SCHAEFFER-MORIN, TOPART, VELLA.

Procurations : BILLIOU à GAUTIER, BOYER à HALNA, HUCHER à RAMEAU, JULIENNE à BOIRON, MAINAGE à LE BIHAN, MULLER à LANGLAIS.

Lesquels forment la majorité des Membres en exercice.

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Madame Michelle LE HENAFF ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

D2026-006 AUTORISATION A ESTER EN JUSTICE – AFFAIRE N° 2507728-3

Madame le Maire sollicite l'autorisation d'ester en justice dans le cadre de la requête n° 2507728-3 déposée devant le Tribunal Administratif de RENNES par Madame Alexandra FERCOQ.

La requérante conteste les mises en demeure du 26 août et du 21 octobre 2025 de retirer des équipements installés sans autorisation sur la parcelle cadastrée section B n° 1140 située au lieu-dit « Tachen treus » et en zonage N au Plan Local d'Urbanisme.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE Madame le Maire à ester en justice dans le cadre de la requête n° 2507728-3 déposée devant le Tribunal Administratif de RENNES par Madame Alexandra FERCOQ relative à la contestation des mises en demeure du 26 août et du 21 octobre 2025 de retirer des équipements installés sans autorisation sur la parcelle cadastrée section B n° 1140 située au lieu-dit « Tachen treus » et en zonage N au Plan Local d'Urbanisme.

- DECIDE de solliciter Maître Adrien COLAS, avocat à RENNES, et l'assureur communal, pour assurer la défense de la Commune.

Le Maire,
Bénédicte BOIRON

MAIRIE DE TREBEURDEN
Côtes d'Armor

Le secrétaire de séance,
Michelle LE HENAFF